

# BIENVENUE CHEZ GRAND DELTA HABITAT !

grand  
delta

habitat

action  
Logement



POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE,  
VOUS AVEZ DES DROITS ET DES DEVOIRS

Vous êtes désormais locataire de Grand Delta Habitat et nous sommes heureux de vous accueillir dans votre logement et sur votre résidence.

Le présent règlement intérieur a pour objet de vous informer des règles que vous devrez respecter au quotidien afin que votre résidence conserve un cadre de vie agréable et sécurisé.

Il s'applique à l'ensemble des lieux loués, y compris les parties communes, annexes et espaces extérieurs.

Il constitue l'une des annexes contractuelles à votre contrat de location. Vous êtes personnellement responsable de vos agissements, de ceux des personnes vivant dans votre logement ainsi que des personnes que vous recevez.

Le non-respect de ce règlement intérieur constitue un manquement grave à vos obligations de locataire pouvant donner lieu à des poursuites judiciaires en vue de la résiliation de votre contrat de location.

LE RESPECT MUTUEL  
FERA DE VOTRE RESIDENCE  
UN LIEU DE VIE ACCUEILLANT ET AGREABLE A VIVRE

## ANIMAUX

Vos animaux familiers sont tolérés dans votre résidence et ne doivent pas troubler la tranquillité du voisinage ni être source de nuisance.

Même tenus en laisse, ils ne doivent pas souiller les parties communes et espaces extérieurs. Tous les frais consécutifs à des dégradations ou salissures seront à votre charge. Vous êtes responsables de votre animal, de celui que vous hébergez ou introduisez dans la résidence. Vous ne devez pas nourrir les animaux errants (chats, pigeons). Tout élevage, commerce et abattage d'animaux est interdit dans tout lieu loué. La détention d'animaux dangereux (molossoïdes, «nouveaux animaux de compagnie») est formellement prohibée par la loi.

## ANTENNES ET PARABOLES

Vous devez vous raccorder à l'antenne collective ou au réseau câblé de votre résidence. Pour toute installation complémentaire, vous adresserez une demande écrite à Grand Delta Habitat qui vous répondra sous 3 mois, selon le cahier des charges de notre Société. Lors de votre départ, vous n'oublierez pas de faire démonter votre installation par une entreprise agréée (après accord de Grand Delta Habitat). Dans le cas contraire, cette prestation vous sera imputée lors de votre état des lieux de sortie. A défaut d'autorisation, la dépose vous sera facturée. Tout équipement posé en façade, fenêtre, balcon et terrasse est interdit.

## CONSIGNES ET SECURITE

Pour votre vie quotidienne, votre sécurité et celle de vos voisins, Grand Delta Habitat vous demande de respecter les règles et les bonnes pratiques qui suivent.

Veillez au bon fonctionnement du Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée et remplacez les piles défaillantes. Ne stockez pas de bouteilles de gaz, ni de produits toxiques, explosifs ou inflammables dans aucuns lieux loués. Vérifiez la date de péremption de votre tuyau de raccordement du gaz et remplacez-le avant celle-ci. Respectez les équipements de sécurité dans les parties communes. Vérifiez régulièrement vos équipements électriques (interrupteurs, prises). Ne raccordez pas de hotte aspirante sur les sorties de ventilation et utilisez seulement des hottes à charbon conformes à la réglementation sur l'environnement. Tenez les fenêtres fermées en période de chauffage, aérez le logement quelques minutes par jour, n'obstruez pas les entrées d'air. Soyez attentif à votre consommation d'eau (contrôlez votre compteur, robinets, chasse d'eau). Pour tout sinistre, de quelle que nature qu'il soit, informez immédiatement Grand Delta Habitat. En logement individuel, faites éradiquer à vos frais tous les nuisibles (rats, souris, punaises, puces).

## ECO-RESPONSABILITE, HYGIENE, SALUBRITE

Votre comportement éco-responsable vous oblige à respecter les règles d'hygiène et de salubrité qui fera de votre résidence un lieu accueillant, propre et agréable à vivre.

Triez vos déchets ménagers et déposez les dans les containers destinés à cet effet en respectant les consignes d'utilisation et de collecte. Portez vos encombrants directement à la déchetterie. En cas de ramassage organisé par la commune, déposez-les dans les lieux et selon les jours indiqués par votre chargé de clientèle.

## ESPACES EXTERIEURS

La qualité de votre environnement dépend du soin que vous en prendrez : respectez-le !

Vous devez respecter les plantations, le mobilier urbain, les aires de jeu. Toute remise en état suite à dégradation vous sera facturée. Vous êtes responsables du comportement de vos enfants, des dégradations qu'ils pourraient commettre, des troubles qu'ils pourraient provoquer. Vous êtes tenus de les accompagner et de les surveiller dans les aires de jeux clôturées. Vos enfants sont autorisés à jouer au ballon sur les espaces aménagés à cet effet. Pour votre sécurité, toute circulation des cycles et véhicule à moteur est interdite dans les espaces verts et allées piétonnes. Tout évènement festif exceptionnel doit être soumis à l'autorisation préalable de Grand Delta Habitat

### FACADES/BALCONS/LOGGIAS/TERRASSES

Pour l'image de votre résidence, vos façades, balcons, loggias et terrasses n'ont pas vocation à être des débarras.

Etendez votre linge sur des étendoirs amovibles et non visibles. Ne posez pas de dispositifs occultants ou de séparations (rideaux, draps, tapis, meubles, etc...). Seuls les brise-vue pourront être autorisés par Grand Delta Habitat à condition qu'ils respectent le cahier des charges en vigueur. Ne jetez aucun objet, ni détritiques par vos fenêtres et balcons. Prenez les mesures nécessaires pour préserver les logements des étages inférieurs (arrosage, balayage, secouage). Ne fixez pas de pergolas ni marquises sur vos façades. Suspendez vos jardinières et pots de fleurs uniquement à l'intérieur des balcons ou garde-corps des fenêtres. N'installez pas de piscine autoportée ni barbecue.

### JARDIN PRIVATIF

Vous disposez d'un jardin : c'est une chance !

Votre jardin n'est pas un lieu de stockage, de dépôts divers ou de chenil. Veillez à l'entretenir. A défaut d'entretien, GDH se substituera à vous pour le faire réaliser à vos frais. Vous pouvez l'aménager en jardin d'agrément ou potager. Vous pouvez utiliser votre barbecue sous réserve de ne pas incommoder vos voisins. Vos poses de piscine hors sol, de brise-vue, vos constructions d'abri de jardin, vos modifications de haie, feront l'objet d'un accord écrit préalable de Grand Delta Habitat, selon le cahier des charges en vigueur. En hiver, protégez les compteurs d'eau, calorifugez les tuyaux et robinets. Les forages et les puits sont interdits.

### PARTIES COMMUNES

Pour votre bien être, nous vous rappelons que les parties communes sont un lieu de passage et non de rassemblement, de stationnement et de stockage.

Pour votre sécurité, veillez à la fermeture des accès de l'immeuble, à ne pas entraver leur fonctionnement, à ne jamais divulguer les codes d'ouverture, à ne pas fournir vos badges et clés, à utiliser votre ascenseur de façon normale et respectueuse selon les règles de sécurité affichées dans les cabines et à en interdire l'accès aux enfants non accompagnés par un adulte, à ne pas manipuler les systèmes d'ouverture des trappes de désenfumage, à ne pas obstruer, ni encombrer les gaines techniques. Pour votre hygiène, vous ne devez pas stocker, même à titre temporaire, vos ordures ménagères et vos encombrants ni jeter de détritiques, ni fumer. Pour votre information, veillez à consulter les panneaux d'affichage réservés à Grand Delta Habitat et aux associations de locataires, à respecter l'interdiction de tout affichage sauvage, à ne poser aucune plaque ni enseigne professionnelle sans autorisation écrite préalable de Grand Delta Habitat. Pour votre courrier, vous devez respecter votre boîte aux lettres et l'étiquetage réalisé par Grand Delta Habitat. Toute mise à jour sera traitée par notre Société. Tout entretien effectué sur votre boîte aux lettres vous sera facturé. Pour la qualité de votre cadre de vie, vous n'effectuez aucune dégradation, tag ni salissure. Vous êtes informé(é) que Grand Delta Habitat se réserve le droit d'équiper les parties communes fermées d'un système de vidéo-protection.

### TRANQUILLITE

Les bruits de la vie quotidienne dérangent rarement ceux qui en sont responsables. Ils importunent les autres, de jour comme de nuit.

Les sources de bruit sont diverses. Nous attirons votre attention sur celles qui troublent le plus fréquemment la tranquillité de vos voisins que vous devez respecter : rassemblements dans les halls et aux abords immédiats de votre résidence, télévision, radio, musique, animaux, électroménager, klaxons, claquements de portes, bruits de talons, déplacements de meubles, cris. Afin de garantir la tranquillité de tous, vous veillez à ce que vous-même, les autres occupants de votre logement et les personnes que vous recevez ne provoquent aucune nuisance. Vous prévenez vos voisins à l'avance à l'occasion de travaux ou de festivité

**VEHICULES - STATIONNEMENT**

Pour votre sécurité et celle des autres, vous respectez le code de la route ainsi que la signalisation en place sur les voies et stationnements privés de votre résidence.

Ne stationnez jamais sur les accès à votre résidence et devant les entrées des immeubles afin de ne pas empêcher l'intervention des véhicules de sécurité et de secours. Ne vous gardez pas sur les emplacements réservés aux handicapés. Stationnez exclusivement sur les parkings et emplacements prévus à cet effet ou qui vous ont été attribués. Vos caravanes, remorques, bateaux et véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits sur la résidence. Votre résidence n'est pas conçue pour devenir un atelier d'entretien automobile (lavage, vidange, réparations). Vos véhicules-ventouse ou épaves feront l'objet d'une procédure d'enlèvement par la police ou la gendarmerie, à vos frais.

**APPLICATION ET CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement intérieur sera affiché dans chaque hall d'entrée d'immeuble et un exemplaire sera remis à chaque locataire entrant.

Les associations représentatives des locataires et Grand Delta Habitat conviennent d'intervenir conjointement, si nécessaire en cas de non-respect de ce règlement par certains locataires.

La CNL

La CLCV

ASSECO CFDT

Le Directeur Régional

Madame, Monsieur .....

Locataire(s) de Grand Delta Habitat reconnaît (reconnaissent) avoir pris connaissance du présent règlement intérieur

Fait à .....

Le .....

Signature(s) du (des) locataire(s) :

Le responsable d'Agence :



Siège Social :  
3 rue Martin Luther King  
84 000 Avignon